

VÉHICULES PIÉGÉS

Les recommandations figurant dans cette fiche sont à adapter en fonction du lieu, de la nature, de l'importance et de la durée de l'événement auquel elles peuvent s'appliquer.

→ *Se référer également aux fiches 2, 3 et 16*

Les véhicules piégés sont l'une des armes les plus efficaces de l'arsenal terroriste. Ils sont capables de transporter une grande quantité d'explosifs jusqu'à une cible et sont susceptibles de causer des dommages considérables.

Une fois assemblée, la bombe peut être amenée sur les lieux au moment choisi par le terroriste. Il lui est possible de la faire exploser à distance en toute sécurité à l'aide d'une minuterie ou d'une télécommande, ou bien elle peut être déclenchée sur place par un kamikaze.

La construction d'un véhicule piégé exige que l'on y consacre beaucoup de temps, de ressources et de compétences. Pour cette raison, les terroristes chercheront à optimiser l'impact de leur investissement.

Les terroristes sélectionnent généralement des cibles qui vont leur permettre de provoquer le maximum de dégâts, d'infliger des pertes massives en vies humaines, ou de bénéficier d'une large publicité.

Effets des véhicules piégés

Les véhicules piégés peuvent être extrêmement destructeurs. Ce ne sont pas simplement les effets de l'explosion directe d'une bombe qui peuvent être mortels : la projection de débris tels que le verre peut représenter un danger à plusieurs mètres de distance du lieu de l'explosion.

Ce que vous pouvez faire

Si vous pensez que votre manifestation risque d'être exposée à toute forme de véhicule piégé, vous devez :

- vous assurer de disposer de contrôles d'accès efficaces pour les véhicules, notamment à l'entrée des aires de service et de livraison des marchandises ; n'autorisez aucun véhicule non contrôlé à stationner sur les lieux de la manifestation ou à côté des espaces publics où se réuniront un grand nombre de gens, ou qui présentent un risque d'effondrement ;
- insister pour que les informations relatives aux véhicules contractuels et à l'identité du conducteur et des éventuels passagers approchant vos aires de service et de livraison soient validées à l'avance ;
- envisager un dispositif de contrôle du chargement des véhicules à l'entrée des aires de service et de livraison, qui soit flexible et puisse s'adapter à une variation du niveau d'alerte ou d'intervention ; Il peut s'avérer nécessaire de réaliser une évaluation des risques dans l'intérêt du personnel de sûreté susceptible de prendre part au contrôle d'accès des véhicules ;
- mettre en place et répéter des exercices d'alerte à la bombe et d'évacuation ; gardez à l'esprit qu'en fonction du lieu de stationnement du véhicule piégé suspecté et de l'aménagement du site de votre manifestation, les sous-sols ou les couloirs dépourvus de fenêtres peuvent se révéler plus sûrs que l'extérieur, si ces installations sont disponibles ;

- envisager d'utiliser des barrières physiques robustes pour garder à bonne distance tous les véhicules non autorisés ; sollicitez l'avis de votre « référent sûreté » de la police locale quant aux modèles à privilégier et à d'autres mesures complémentaires, telles que la surveillance électronique ou encore la protection contre les éclats de verre ;
 - former et entraîner votre personnel à identifier les véhicules suspects, à recevoir des alertes à la bombe et à y réagir ; les numéros de téléphone et les informations clés doivent être affichés de façon bien visible et être aisément accessibles ;
 - il convient de souligner que l'installation de barrières physiques doit être mise en balance avec les exigences de sécurité et ne doit pas être entreprise sans tenir pleinement compte de la réglementation relative à la planification et de l'évaluation des risques en matière de protection contre l'incendie.
-